

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 janvier 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MANGUELIN, JANICHON, BLANC, MICHAUD, Mmes ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE, GUDET

Excusés : Pierre MILLET, Francis PESTELLE, Valérie CHAMBAUD

Pouvoir : Valérie CHAMBAUD a donné pouvoir à Michel ALBERTI

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 4 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré B 681 d'une superficie de 792 m², pour un montant de 252.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 894 et A 867 d'une superficie de 924 m², pour un montant de 175.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1208 et A 1221 d'une superficie de 700 m², pour un montant de 292.000,00 euros

3) STATION D'EPURATION

Le Maire fait part du versement sur le budget assainissement de la somme due dans le cadre du procès. Il informe de la baisse du financement de l'Agence de l'eau et par voie de conséquence la baisse des aides qu'elle peut apporter aux communes. Il conviendrait donc de démarrer rapidement les travaux pour bénéficier des subventions encore possibles.

Concernant la détermination du site de la prochaine STEP, la commission MISENE étudie les deux possibilités (site actuel et parcelle située en face de l'exploitation équine BOURDY) en mettant en avant les inconvénients et avantages de chacune d'entre elles.

Il y aurait une possibilité d'utiliser le site actuel à condition d'utiliser la partie haute de la STEP (zone inondable) et en respectant des conditions très précises. Construire la STEP sur une nouvelle parcelle engendre des coûts supplémentaires (terrassment, canalisations, indemnisation de l'agriculteur).

La STEP sera calibrée pour 1250 équivalent habitant contre 800 actuellement.

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Un récapitulatif des subventions votées aux associations en 2017 est distribué au conseil municipal. Après discussion le conseil municipal décide des subventions pour 2018 (voir le tableau en annexe).

5) TRAVAUX

- Crèche : démarrage des travaux le 26/02 et livraison fin d'année 2018
- Parking de la Gare : l'appel d'offres est lancé jusqu'au 02/02. Trois mois de travaux prévus.
- Résidence les Platanes : Changement de place d'un compteur électrique au rez-de-chaussée prévu. Devis en cours.
- Appartement au-dessus de l'école maternelle : Réflexion sur l'aménagement de cet appartement et la possibilité de le scinder en 2.
 - Travaux envisagés : descendre le plafond qui est à 3,70m
 - Changer des fenêtres

Questionnement sur les places de stationnement et sur le fonctionnement avec l'école si on réalise 2 appartements, peu d'avis favorables pour diviser l'appartement.

- Résidence Les Platanes : A ce jour Gestion et Patrimoine de la Dombes n'a eu aucune proposition pour la location du rez-de-chaussée .
- Elagage : A partir de Jeudi 1^{er} février l'entreprise FOURNAND viendra élaguer les platanes place de la Mairie et la haie du terrain de sport.
- Garage du Lavoir : les travaux de consolidation du bâtiment devraient commencer début février.
- Accessibilité des bâtiments communaux : La Mairie et la salle des fêtes seront mises aux normes en 2018. Des devis et des études seront demandés pour la mise en accessibilité des 2 écoles et une demande de dérogation sera faite pour certaines mesures.

6) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

- Présentation de la société SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) sous forme d'un diaporama. Cette société sera peut être choisie à partir de 2018, pour le compte des communes de la communauté de communes de la dombes, de la capture des animaux en divagation sur la voie publique, de la gestion des animaux en fourrière, de la capture et de la gestion des animaux dangereux pour un coût annuel s'élevant à 0.90€/habitant. La SPA n'assurera plus ces fonctions pour les collectivités. Une convention entre la SACPA et la mairie est à l'étude.

Concernant le problème des pigeons, Patrick JANICHON se renseigne auprès d'une société.

- Contrôle des Points d'Eau Incendie : Ces contrôles étaient préalablement effectués par les pompiers mais le SDIS a récemment informé les communes de l'arrêt de cette prestation. Plusieurs communes ont exprimé le souhait de voir la Communauté de Communes de la Dombes prendre le relais du SDIS. La communauté de communes a donc mis en place une structure en affectant des agents pour les contrôles et leur suivi administratif. Pour formaliser ce partenariat le conseil communautaire du 18/01/18 a approuvé la convention qui sera signée entre la communauté de communes et chacune des communes, pour la réalisation du contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI). Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer cette convention.

- Groupement de commande voirie : la Communauté de Communes de la Dombes et les communes de Baneins, Birieux, Bouligneux, Crans, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Monthieux, Neuville-les-Dames, Relevant, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Marcel-en-Dombes, Saint-Paul-de-Varax et Versailleux souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour la création, l'entretien et la signalisation horizontale des routes et voies d'accès qui relèvent de leurs compétences, dans un objectif d'optimisation financière et d'amélioration de qualité. Une commission d'appel d'offres du groupement a été constituée afin d'organiser la consultation. Il convient à la commune de désigner un titulaire et un suppléant.

- Sont désignés à l'unanimité :

Titulaire : Stéphane LAPALUD

Suppléant : Michel ALBERTI

7) COMPTES RENDUS DE REUNION

- Syndicat de Rivières des Territoires de Chalaronne : Eliane ROGNARD mentionne notamment les difficultés de l'Agence de l'Eau, la création d'une carte pour les marcheurs vendue à 1€ par l'Office du Tourisme.

- Agence de l'Eau : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :
le **projet de loi de finances** 2018 prévoit pour les Agences de l'Eau

-une ponction de 200 millions d'euros /an sur le budget des Agences de l'Eau

-la mise en place d'un plafond « mordant » des redevances perçues par les Agences qui briderait et réduirait l'autonomie financière des bassins.

-une augmentation importante des contributions à verser par les Agences aux opérateurs nationaux : agence française de la biodiversité, parc nationaux et office national de la chasse

Il rappelle que cela conduira à réduire le budget de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le 11^{ème} programme.

Cette diminution des aides conduira inévitablement les EPCI, les établissements publics en charge de l'eau et de l'assainissement à compenser ces baisses de subventions par une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Demande au gouvernement de modifier les dispositions prévues dans le PLF 2018

-Demande le retour au principe initial de 1964 selon lequel « l'eau paye l'eau » en supprimant les ponctions dans le budget des Agences de l'Eau pour financer d'autres opérateurs.

- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : La Communauté de Communes de la Dombes étudie les modalités d'établissement de la redevance qui sera à charge des habitants prochainement.
- SEMCODA : sur les 20 logements en accession à la propriété seulement 7 ont été achetés. En fonction de la convention établie avec la Commune. Il est rappelé que les parkings situés sur la parcelle 576 sont à usage public et non réservés à la copropriété de la résidence de la dent du loup.
- La SEMCODA a décidé de mettre ces logements non achetés à la location (6,50€/m2 /mois sans le garage). La rétrocession des parcelles est toujours en attente.

8) QUESTIONS DIVERSES

- Signature Contrat Dombes/Saône
Le Maire a assisté à la cérémonie de signature du Contrat Dombes Saône au Parc des Oiseaux le 25 Janvier 2018 (Voir les détails sur le site de la Commune).
- Pour favoriser « le démarrage » du restaurant Roger la Grenouille, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition à titre exceptionnel la salle des fêtes gratuitement à Monsieur PLAGNARD pour le repas du Club de l'Age d'Or.
- Le conseil municipal autorise le gérant de l'Auberge Roger la Grenouille à occuper gratuitement le domaine public pour sa terrasse d'été du 01/06 au 30/09. Une convention sera signée le moment voulu et un arrêté sera pris en ces termes
- Remarque de Colette DECHAIX sur la possibilité d'intervenir pour améliorer le dépôt des poubelles de la SEMCODA à la résidence de la Croix Rousse. Même remarque a été faite concernant la résidence de la Roselière et les logements SEMCODA place du Marché.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Marlieux le jeudi 15 février.

PROCHAINES DATES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Mardi 27/02 à 20h
- Lundi 26/03 à 20h (vote du budget)

La séance est levée à 22 H 30